



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux de grande instance

Question écrite n° 19147

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation du tribunal de grande instance de Châlons-en-Champagne. En effet, si les postes de substitut sont aujourd'hui pourvus, celui de procureur adjoint créé par le décret du 5 mai 1995 ne l'a jamais été. Il lui demande dans quel délai celui-ci sera pourvu compte tenu des charges importantes de ce tribunal.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'emploi de procureur de la République adjoint près le tribunal de grande instance de Châlons-en-Champagne a effectivement été créé en 1995 par transformation d'un emploi de substitut. Aucun magistrat ne s'est porté candidat à ces fonctions. Aussi a-t-il décidé de nommer un substitut supplémentaire pour que l'effectif réel du parquet de Châlons soit maintenu à quatre magistrats. Telle est la situation actuelle. La régularisation interviendra lorsque des candidats au poste de procureur adjoint auront été enregistrés et qu'un substitut pourra obtenir sa mutation.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19147

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 1998, page 5028

Réponse publiée le : 7 décembre 1998, page 6729